



Photo : Jeremy Bishop — Éditeur responsable: Manon Ledune - 8 rue Thérésienne, 1000 Bruxelles — Ne pas jeter sur la voie publique



Service Social Étudiant·e·s

**INFORMATIONS À DESTINATION
DES ÉTUDIANT·E·S**

www.insas.be



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR
DES ARTS DU SPECTACLE ET
DES TECHNIQUES DE DIFFUSION

www.insas.be

Le service social de l'INSAS

Le service social est là pour vous aider dans les difficultés sociales et financières que vous rencontrez durant vos études.

N'hésitez jamais à venir me rencontrer ou à m'envoyer un email. Nous chercherons ensemble des solutions à vos difficultés.

Julie Mesmin, Assistante sociale

julie.mesmin@insas.be - +32 491 90 69 33

Enseignement inclusif

Dans le cadre du décret sur l'enseignement inclusif, les étudiant·e·s présentant des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables pouvant faire obstacle à son apprentissage peuvent bénéficier d'aménagements raisonnables dans le cadre de ses cours et de ses examens.

Prenez contact avec l'assistante sociale de l'INSAS pour évaluer votre situation et vos besoins spécifiques.

Les demandes doivent être introduites au plus tard :

- Pour le premier quadrimestre : le 15 novembre de l'année scolaire en cours
- Pour le second quadrimestre : le 15 mars de l'année scolaire en cours.

Plus d'informations : <https://insas.be/enseignement-inclusif/>

Charte de l'INSAS

L'INSAS souhaite être un lieu où chacun·e puisse travailler/étudier/enseigner sereinement en étant iel-même, dans le respect de la parole et du point de vue de l'autre, même en cas de désaccord. Dans ce cadre, l'école a créé une charte qui vise à défendre et à préserver une communauté basée sur des valeurs de bienveillance, de respect, de confiance, d'inclusivité.

Cette charte s'applique dans l'école. Elle définit le cadre de respect auquel chacun·e s'engage et a droit à l'INSAS. Elle concerne chaque membre de notre communauté, membre du personnel, étudiant·e ou intervenant·e ponctuel·le. Pour en prendre connaissance : <https://insas.be/insas/organes-de-gestion/charte-pour-la-vie-en-commun/>

Bourses et aides financières

Bourse de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Il s'agit de la bourse d'études octroyée par la FWB en Belgique.

Pour y prétendre, l'étudiant·e doit être en possession d'un numéro de registre national. Celui-ci s'obtient en se domiciliant dans la commune où iel réside.

Le dossier peut être introduit en ligne ou par courrier postal entre le 09 juillet et le 31 octobre de l'année académique concernée.

Plus d'informations : <https://allocations-etudes.cfwb.be/>

Bourse Crous

Pour les étudiant·e·s français·e·s, il est possible d'obtenir une bourse CROUS. Les dossiers "social-étudiants" sont normalement clôturés depuis mai, mais il est possible dans certains cas de faire une demande exceptionnelle.

Plus d'informations : <https://www.lescrous.fr/dse/>

Bourse Master In-WBI

La bourse de Wallonie - Bruxelles Internationale permet aux étudiant·e·s internationaux·ales, sous certaines conditions, de réaliser un master en Wallonie ou à Bruxelles au sein d'un établissement reconnu par la FWB.

Les demandes sont à introduire au plus tard le 31 mars à minuit (Bruxelles) pour l'année académique à venir.

Plus d'informations : <https://www.studyinbelgium.be/fr/bourse-master-wbi>

Aide financière de l'INSAS

Chaque étudiant·e inscrit·e à l'INSAS et ayant payé les 50 euros d'acompte pour ses frais d'inscription, peut faire une demande d'aide financière au sein de l'école.

Cette aide est octroyée après analyse de la situation de l'étudiant·e par l'assistante sociale. Un formulaire de demande est à compléter. Ce dernier est disponible :

- Sur le site de l'école : <https://insas.be/insas/service-psychosocial/>
- Auprès de l'assistante sociale de l'école : julie.mesmin@insas.be

Cette aide peut être utilisée pour votre vie de tous les jours et/ou intervenir dans le paiement de vos frais d'inscription.

Allocations familiales

Tout·e étudiant·e belge ou étranger·ère domicilié·e en Belgique peut obtenir des allocations familiales jusqu'à ses 25 ans.

Toutes les informations et les documents se trouvent sur le site de FAMIRIS : <https://famiris.brussels/fr/documents/>

Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Les étudiant·e·s belges et européen·ne·s en situation difficile peuvent faire appel au CPAS de la commune où iel est domicilié·e.

Il y a un CPAS dans chaque commune de Bruxelles.

Le service social de l'INSAS, peut vous conseiller et vous accompagner dans votre démarche auprès du CPAS.

Plus d'infos sur les aides que le CPAS peut vous apporter et sur la législation :

<http://www.ocmw-info-cpas.be/>

<https://streetlawclinic.ulb.be/actualite/guide-de-laide-sociale/>

La fondation l'Estacade

Cette fondation peut apporter une aide financière exceptionnelle pour les étudiant·e·s qui se trouvent en grande difficulté.

Pour introduire un dossier auprès de cette fondation, il faut impérativement passer par le service social de l'INSAS.

Aides alimentaires

L'ASEB (association pour la solidarité étudiante)

Il s'agit d'un réseau d'épicerie pour les étudiant·e·s à Bruxelles.

Vous trouverez toutes les infos pour vous inscrire ainsi que les horaires et la localisation des 6 épicerie solidaires de l'ASEB ici : <https://www.facebook.com/AsebBruxelles/> ou via leur application : <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.apptree.auptitpanier&pli=1>

Vous pouvez y acheter des colis divers pour 5 euros chaque semaine (Prix réel du colis : 50 euros).

Feed the culture

L'asbl Feed The Culture organise tous les samedis de 12h à 13h30 une distribution alimentaire à destination des étudiant·e·s et professionnel·le·s des secteurs artistiques et événementiels.

Pour en bénéficier, il faut s'inscrire via leur site du lundi au mardi via le formulaire qui se trouve sur leur site : <https://www.feedtheculture.org/>

Applications

Des applications vous permettent de récupérer, à petit prix, des excédents alimentaires dans le but d'éviter le gaspillage.

Too good to go : <https://toogoodtogo.be/fr-be/>

Phenix : <https://www.wearephenix.com/fr-be/anti-gaspi-a-bruxelles/>

Administration communale

En Belgique, chaque commune dispose d'une administration communale. Celle-ci sera, entre autres, compétente pour vos démarches liées à votre domiciliation, votre titre de séjour en Belgique, votre carte d'identité, votre changement d'adresse,...

Bruxelles dispose de 19 communes. Vous devez vous adresser à l'administration communale de votre commune de résidence.

Pour trouver votre administration communale :

<https://pouvoirs-locaux.brussels/les-pouvoirs-locaux#communes>

Mutuelles

Mutuelles

En Belgique, les mutuelles représentent l'assurance soins de santé et la sécurité sociale.

1 Pour les étudiant·e·s européen·ne·s affilié·e·s à la sécurité sociale dans leur pays, iels peuvent, avec leur Carte Européenne d'Assurance Maladie s'inscrire gratuitement dans une mutuelle en Belgique.

Si vous êtes domicilié·e en Belgique, vous pouvez :

- Soit, garder la sécurité sociale de votre pays et faire une demande pour la Carte Européenne d'Assurance Maladie et vous inscrire gratuitement dans une mutuelle belge.
- Soit, prendre uniquement une mutuelle en Belgique.

2 Pour les étudiant·e·s hors de l'Union Européenne, il est fortement conseillé de vous inscrire dans une mutuelle belge.

Le Statut BIM, c'est quoi ?

BIM signifie Bénéficiaire de l'Intervention Majorée.

L'étudiant·e avec un faible revenu peut faire une demande auprès de sa mutuelle pour voir s'il est éligible pour le statut BIM. Ce statut permet d'avoir des réductions et des avantages. Pour plus d'informations, consultez les conditions d'accès à ce statut auprès de la mutuelle à laquelle vous êtes affilié·e.

Liste des mutuelles :

- CAAMI : <http://www.caami.be>
- Mutualité socialiste : <https://www.fmsb.be/fr>
- Mutualité Chrétienne : <https://www.mc.be/fr/services-projets/service-social>
- Mutualité neutre : <https://www.partenamut.be/>

Soutien psychologique

Nos deux psychologues, Laure Baudalet et Cécilia Fusco, peuvent vous recevoir sur rendez-vous. Elles sont présentes à l'INSAS.

Plus d'infos : <https://insas.be/contact/equipe/>

Pour fixer un rendez-vous, vous pouvez les contacter :

Par mail : laure.baudalet@insas.be ou cecilia.fusco@insas.be

Ou par téléphone : +32 493 25 65 30

Réseau de psychologues de première ligne à Bruxelles

Psybru est un dispositif de l'INAMI permettant de bénéficier de séances avec un psychologue à prix réduit sur Bruxelles.

Attention, il est nécessaire d'avoir une mutuelle en Belgique pour faire appel à ce réseau.

24 ans ou moins : Gratuit

Plus de 24 ans : 11 euros la séance ou 4 euros si vous êtes bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM)

Plus d'informations : <https://psybru.be/fr>

Le Centre de Planning Familial

Les centres de plannings familiaux sont des lieux de prévention, d'accueil et d'accompagnement sur les aspects médicaux, psychologique, social ou juridique.

Les tarifs des consultations prennent en considération la situation financière de la personne.

Il y a un ou plusieurs Centre de Planning familial dans chaque commune de Bruxelles.

Plus d'informations : <https://be.brussels/fr/aide-social-sante/centres-de-planning-familial> ou <http://www.loveattitude.be/contact/>

La Cellule SAFESA

Bénéficiez de consultations psychologiques gratuites destinées aux étudiant·e·s en questionnement ou touché·e·s par des situations de harcèlement, discriminations, violences sexistes et/ou sexuelles. Dans un espace d'accueil bienveillant, confidentiel et indépendant.

Contact et rendez-vous :

cellule.safesa@gmail.com et [@safesa.bxl](https://www.instagram.com/safesa.bxl)

Les Centres de Santé Mentale de Bruxelles

Ces Centres disposent d'équipes pluridisciplinaires qui ont pour but d'aider les personnes qui rencontrent des difficultés psychiques, psychologiques, psychiatriques, sociales, logopédiques.

Pour trouver un Centre proche de chez vous : <https://lbsm.be/32/permanences-des-services-de-sante-mentale-bruxellois.html?lang=fr>

Accompagnement médical

Vous avez besoin de voir un médecin, de faire une prise de sang, ... ?

- Sur Bruxelles il existe, entre autres, des maisons médicales qui vous permettent d'être suivi·e par un médecin généraliste. Pour trouver une maison médicale : <https://www.maisonmedicale.org/maison-medicale/>
- L'ULB dispose d'un service médical situé : Campus du Solbosch - quartier vert - bâtiment M - rez-de-chaussée - av. Paul Héger 28 - 1000 Bruxelles – Téléphone : 02/650 29 29.

Les consultations se font sur rdv. En tant qu'étudiant de l'INSAS, en ordre de mutuelle et sur présentation de votre carte d'identité et de votre carte d'étudiant, vous n'aurez rien à payer pour la plupart des consultations et examens. Plus d'informations : <https://www.ulb.be/fr/sante-et-bien-etre/le-service-medical>

Faire du sport à Bruxelles

L'ULB propose à tous les étudiants un abonnement au prix de 60 euros pour l'année. Ce dernier donne accès à un ensemble d'activités sportives.

Plus d'informations : <https://ulbsports.eu/home3.asp?ClubID=107&LG=FR>

Important à savoir, la plupart des mutuelles interviennent pour certains abonnements sportifs. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle pour connaître les modalités d'intervention.

Aide juridique

De nombreux organismes peuvent vous donner un premier avis juridique gratuit et vous orienter dans vos démarches :

- Bureau d'aide juridique : <https://bajbruxelles.be/index.php/fr/>
- L'atelier des droits sociaux (ADDS) : <https://ladds.be/>
- Service droit des jeunes : <http://www.sdj.be/>
- Espace Social Télé service : <https://espacesocial.be/>
- L'association pour le droit des étrangers : <https://www.adde.be/>

Logements à Bruxelles

L'école ne prévoit pas de logements. Toutefois, ci-dessous, vous trouverez certaines pistes pour vous aider dans votre recherche.

A. Les agences de location à Bruxelles

ECKELMANS

Place Carnoy 7 - 1200 Bruxelles

Tél. : 32 (0) 10 47 50 77 - Site web : <https://www.generation-campus.be/fr/>

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE ÉTUDIANTE

Rue de la Victoire 152 – 1060 Bruxelles

Tél. : 32 (0) 2 201 33 10 - Site web : <https://www.aise-svks.brussels/a-i-s-e/>

WILGIMMO

Bokrijkseweg 150 – 3500 Hasselt

Tél. : 32 (0) 16 23 11 33 - Site web : <https://www.wilgimmo.be/fr>

RÉGIE FONCIÈRE DE BRUXELLES

4 Rue des Halles à 1000 Bruxelles

Tél. : 02 279 40 45 - Site web : <https://regiefonciere.bruxelles.be/fr/inscriptions>

B. Agence multigénérationnelle

Un toit deux âges : Personnes âgées qui mettent à disposition d'étudiant·e une chambre au sein de leur logement afin d'avoir une présence et/ou de l'aide dans de petites tâches de la vie quotidiennes → Loyer plus démocratique.

Site web : <https://www.1toit2ages.be/>

C. Les internats

Certains internats proposent des chambres aux étudiant·e·s du supérieur.

Plus d'informations : <https://www.jeminforme.be/les-internats/>

D. Autres sites plus généralistes pour trouver un kot à Bruxelles

- Immoweb : <https://www.immoweb.be/fr>

- Skot : <https://skot.be/fr/>

- HelloKot : <https://www.hellokot.be/>

- Mykot : <https://www.mykot.be/fr>

- iKot : <https://ikot.be/fr>

- Student.be : <https://www.student.be/fr/kots-a-louer/>

- Housinganywher : <https://housinganywhere.com/s/Brussels--Belgium>

- La maison Africaine : <https://maisonafricaine.be/fr/obtenir-un-logement/>

Ou encore : www.ple.mykot.be, www.kots.be, www.brukot.be

E. Groupes Facebook proposant des annonces de logement

- BXL A SOUS-LOUER

- Bruxelles : Annonces KOT appartement studio colocation

- BXL A LOUER - de bouches à oreilles

